

# ANNEXE

## FICHE DE POSTE CHARGÉ DE MISSION ACADÉMIQUE CINÉMA

Le chargé de mission académique cinéma est chargé, sous l'autorité et la responsabilité du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, de :

### METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'EAC

- Le chargé de mission travaille à l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement de la politique académique en matière d'EAC dans les domaines précités
- Il est en interaction avec les conseillers de la mission EAC (MEAC) de la DGESCO
- Il s'implique dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass Culture (expertise des dossiers, demande de référencement, formation à Adage et Pass Culture de la communauté éducative)

### TRAVAILLER EN EQUIPE

- Le chargé de mission échange et collabore avec l'ensemble des chargés de mission, les coordinatrices départementales de la DAAC et les CODAAC
- Il travaille en réseau de manière transversale et transdisciplinaire avec les professeurs relais en culture scientifique et éducation au développement durable

### DYNAMISER L'EAC SUR LE TERRITOIRE ACADÉMIQUE

- Le chargé de mission participe aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique
- Il contribue à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité
- Il s'emploie à mettre en œuvre des actions en concordance avec les politiques départementales conduites par les DSDEN de l'Ain, de la Loire et du Rhône
- Il promeut et accompagne les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle notamment maternelle et cinéma, école et cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma.

### FORMER LES ACTEURS DE L'EAC

- Le chargé de mission impulse, coordonne et organise des actions de formation avec l'appui de l'EAFC (Ecole académique de la formation continue)
- Il apporte sa contribution aux actions de formation généralistes organisées par la DAAC (référénts culture, professeurs-relais, etc.)
- Il pilote l'organisation et la mise en œuvre du PREAC Cinéma, en partenariat avec les structures culturelles associées

### AVOIR UNE VISION TRANSVERSALE

- Le chargé de mission possède des connaissances solides en cinéma, en particulier sur les aspects propres à l'EAC (partenaires culturels, pédagogie des projets, typologie des dispositifs)
- Le chargé de mission devra faire preuve de bonnes capacités rédactionnelles
- Il dispose d'une appétence pour l'éducation artistique et culturelle dans sa globalité
- Il est réactif et dynamique

Le chargé de mission rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé au délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et/ou fait état de son bilan d'action lors d'un entretien annuel.

Cette mission donne lieu à un allègement de service d'un tiers (6h pour les professeurs de lycées professionnels et certifiés, 5h pour les professeurs agrégés). La prise de poste se fera au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Seuls les enseignants titulaires dans le 2<sup>nd</sup> degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr), avant le **23 juin 2024** délai de rigueur. Les entretiens de recrutement se dérouleront le **27 juin 2024** dans la matinée.